

**DECISION SUR LE LANCEMENT DU CENTRE AFRICAIN D'ETUDE ET
DE RECHERCHE SUR LE TERRORISME - ALGER (ALGERIE)**

Doc. EX.CL/146(VI)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport ;
2. **SE FELICITE** du lancement solennel et de l'inauguration du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), à l'occasion de la deuxième réunion inter-gouvernementale de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique qui s'est tenue à Alger (Algérie), les 13 et 14 octobre 2004. Le Conseil **SE FELICITE** en outre, des mesures prises jusqu'ici pour rendre le Centre opérationnel ;
3. **DEMANDE** au Président de la Commission, en liaison avec le Gouvernement hôte, de déployer tous les efforts nécessaires pour veiller au fonctionnement harmonieux et efficace du Centre ; **DEMANDE EN OUTRE** au Président de la Commission de tout mettre en œuvre pour la mise en place d'une structure permanente pour le Centre.
4. **SOULIGNE** que le Centre doit, de toute urgence, être pleinement opérationnel et être doté des ressources requises afin d'assurer son fonctionnement efficace, et **DEMANDE** au COREP d'examiner d'urgence et d'approuver le document sur les modalités de fonctionnement du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme ;
5. **INVITE** les Etats membres, les mécanismes régionaux et autres parties prenantes à apporter leur entière coopération au Centre en identifiant, dès que possible, des points focaux pour assurer la liaison avec le Centre et à assurer leur participation active aux activités du Centre ;
6. **LANCE UN APPEL** aux partenaires de l'Afrique pour qu'ils appuient le Centre tant financièrement que diplomatiquement et par d'autres moyens de coopération pour assurer son fonctionnement efficace;